| P 2102 | ID | 5666 |
|---|---|---|

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Au pétitionnaire

Luxembourg, le 6 avril 2022

Objet : Votre pétition 2102 – Pas de chasse les weekends et pendant les vacances scolaires.

Monsieur,

Veuillez trouver en annexe copie d'une lettre que je viens d'envoyer à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement en vue d'une prise de position de la part de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable au sujet de la pétition citée en référence.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 314 / 347
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 6 avril 2022

Objet : Pétition 2102 – Pas de chasse les weekends et pendant les vacances scolaires.

Monsieur le Ministre,

Au cours de sa réunion du 30 mars 2022, la Commission des Pétitions a jugé utile de vous soumettre la pétition citée en référence en vue d'une prise de position de la part de Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentif aux dispositions de l'article 165 (9) du Règlement de la Chambre des Députés qui dit :

« Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 20(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions. »

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés

# PETITION PUBLIQUE 2102

**Intitulé de la pétition:**

Pas de chasse les weekends et pendant les vacances scolaires.

**But de la pétition:**

Pour garantir la protection de toutes personnes se rendant en forêt seul ou accompagné les week-end, jours fériés et pendant les vacances scolaires  il faudrait interdire toute sorte de chasse pendant les weekend, les jours féries Luxembourgeois et les vacanes scolaires.

Ces mesures permettrai de garantir une protection optimal pendant les sorties en forêts sans riquer de prendre une balle perdue ou un tir accidentel de la part d'un chasseur.

**Motivation de l'intérêt général de la pétition:**

Ma securité et la sécurité d'autrui.

**Dépôt:** le 12.11.2021 à 12:45
**Pétitionnaire:** Cyril Perrichon